

Le service « P Mobile » s'ouvre aux résidents du centre de Paris

Le service « P Mobile », lancé par Paris pour payer son stationnement par smartphone, est ouvert à partir d'aujourd'hui aux résidents des quatre premiers arrondissements. Il sera accessible à l'automne à tous les automobilistes – visiteurs, résidents et professionnels – sur l'ensemble du territoire parisien.

Paris a lancé l'été dernier le service « P Mobile », afin de permettre aux automobilistes de payer le stationnement à distance par mobile. En phase pilote pour les visiteurs dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements, le service poursuit son déploiement en s'ouvrant aujourd'hui aux résidents.

Comment fonctionne ce système de paiement?

Il suffit de créer son compte PayByPhone lors de la première connexion ou d'utiliser un compte préexistant. Une fois inscrit, on peut régler son stationnement par téléphone ou sur internet suivant les règles en vigueur, à la journée ou la semaine pour les résidents et au quart d'heure près pour les visiteurs :

- grâce à un smartphone en se rendant sur le portail pmobile.paris.fr puis télécharger l'application de son choix : celle lancée par la Ville de Paris « PMobile », ou l'application « PayByPhone », ou celle de « VINCI Park » (disponibles sur Android et Apple) ;
- grâce à Internet en se rendant sur le site paris.fr/stationnement ou sur paybyphone.fr
- par serveur vocal pour un téléphone standard

On indique alors la zone dans laquelle on se trouve, son immatriculation et la durée de stationnement désirée. Un mode d'emploi est apposé sur les côtés des horodateurs des arrondissements concernés.

De nouvelles fonctionnalités pour faciliter le stationnement

Grâce à ce système, il est possible de prolonger ou raccourcir à distance la durée du stationnement au quart d'heure près pour les visiteurs. Une alerte par SMS gratuite peut être envoyée sur demande 10 minutes avant la fin du stationnement. Un accusé de réception est délivré à chaque commande afin que l'automobiliste puisse vérifier que la bonne durée est facturée.

Comment s'effectuent les contrôles ?

Les Agents de Surveillance de Paris (ASP) chargés du contrôle sont équipés de terminaux leur permettant d'interroger la base de données enregistrant les tickets virtuels de stationnement, et de verbaliser les contrevenants.

Quand ce service sera-t-il disponible dans tous les arrondissements ?

Le paiement du stationnement par mobile, opéré par VINCI Park – PayByPhone, sera disponible à l'automne pour tous les automobilistes – visiteurs, résidents et professionnels – sur l'ensemble du territoire parisien.

Ce nouveau service vient s'ajouter aux autres moyens de paiement en vigueur sur tous les horodateurs de la capitale, la Carte Bancaire et la Paris-Card. Il n'entraîne aucun surcoût pour les automobilistes, les tarifs de stationnement restent identiques.